

Nom commercial : MIMIC**Code produit:** NI 023 C0086/BE**Version actuelle:** 1.1.6, établi le: 05.05.2022**Version remplacée:** 1.1.5, établi le: 05.08.2020**Région:** BE**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****MIMIC****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**Produit phytopharmaceutique
Insecticide**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**Certis Europe B.V. - België/Belgique
270 Avenue de Tervueren
1150 Bruxelles - Belgique

N° de téléphone + 32 2 331 38 94

N° Fax + 32 2 331 38 60

e-mail info@certiseurope.be - www.certiseurope.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

info@certiseurope.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+32 (70) 245 245 (Belgisch Antigiftcentrum)

Centre Antipoison pour le Luxembourg : (+352) 8002 5500

Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Chronic 1; H410

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Nom commercial : MIMIC**Code produit:** NI 023 C0086/BE**Version actuelle:** 1.1.6, établi le: 05.05.2022**Version remplacée:** 1.1.5, établi le: 05.08.2020**Région:** BE

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH208

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

P391

Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Caractérisation chimique**

Tebufenozide 240 g/l (SC)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide			
	112410-23-8 412-850-3 616-076-00-9 -	Aquatic Chronic 2; H411	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
2	Alkylnaphtalènesulfonates de sodium, condensats de formaldéhyde			
	- - -	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	< 2,50	% en poids
3	2- [2- (2- {2- [2- (11-méthyl dodécyloxy) éthoxy] éthoxy} éthoxy) éthoxy] éthanol			
	78330-21-9 616-609-5 - -	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	< 2,50	% en poids
4	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		cf. note bas de page (1)	
	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 -	Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	< 0,10	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(1) La substance est classée conformément au règlement n° 1272/2008 (CLP), Article 4 (3), deuxième alinéa, différemment / complémentirement de la classification décrite dans l'annexe VI.

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
4	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Nom commercial : MIMIC**Code produit:** NI 023 C0086/BE**Version actuelle:** 1.1.6, établi le: 05.05.2022**Version remplacée:** 1.1.5, établi le: 05.08.2020**Région:** BE

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Symptômes après contact avec la peau: peut produire une réaction allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); dérivés chlorés; Oxyde d'azote (NO_x)

5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. En cas de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination". Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

Nom commercial : MIMIC**Code produit:** NI 023 C0086/BE**Version actuelle:** 1.1.6, établi le: 05.05.2022**Version remplacée:** 1.1.5, établi le: 05.08.2020**Région:** BE**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Indications pour l'utilisation en toute sûreté**

Aucune mesure particulière si le stockage et la manipulation sont appropriés. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Conservé à l'écart des aliments et boissons. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire. Conservé à l'écart de toute source d'ignition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conservé les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conservé uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Solution sectorielle**

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié

caoutchouc nitrile

Matériau approprié

PVC

Matériau approprié

néoprène

Matériau non approprié

alcool polyvinylique

Divers

Nom commercial : MIMIC**Code produit:** NI 023 C0086/BE**Version actuelle:** 1.1.6, établi le: 05.05.2022**Version remplacée:** 1.1.5, établi le: 05.08.2020**Région:** BE

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques. bottes en caoutchouc (EN 13832-3 / EN ISO 20345)

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation	
liquide	
Etat/Couleur	
liquide	
blanc	
Odeur	
sent le moisi	
pH	
Valeur	5,91
Concentration	1 % solution aqueuse
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	100 °C
Point de fusion/point de congélation	
Valeur	-10 - 0 °C
Température de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	> 220 °C
Température d'inflammation	
Donnée non disponible.	
Température d'auto-inflammabilité	
Valeur	456 °C
Propriétés comburantes	
non oxydant	
Propriétés explosives	
Le produit n'est pas explosif.	
Inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Limites inférieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Limites supérieure d'explosion	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Valeur	4,0 *10 ⁻⁶ Pa
Température de référence	20 °C
Substance de référence	CAS: 112410-23-8
Densité de vapeur relative	
Donnée non disponible.	
Densité relative	
Valeur	1,067
Remarque/s	Eau=1
Densité	

Nom commercial : MIMIC**Code produit:** NI 023 C0086/BE**Version actuelle:** 1.1.6, établi le: 05.05.2022**Version remplacée:** 1.1.5, établi le: 05.08.2020**Région:** BE

Donnée non disponible.

Solubilité dans l'eau

Remarque/s dispersible

Solubilité

Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide	112410-23-8	412-850-3
log Pow		4,25	
Température de référence		25	°C

Viscosité cinématique

Valeur 388 cPs

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations**Autres informations**

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Le produit est stable si utilisé et stocké en conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Températures élevées.

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz toxiques; Oxydes d'azote (NOx); Isobutène

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	MIMIC		
DL50	>	5000	mg/kg
Méthode	OCDE 401		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	MIMIC		
DL50	>	5000	mg/kg
Méthode	OCDE 402		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
1	MIMIC		
CL 50	>	2,7	mg/l
Durée d'exposition	4		h

Nom commercial : MIMIC**Code produit:** NI 023 C0086/BE**Version actuelle:** 1.1.6, établi le: 05.05.2022**Version remplacée:** 1.1.5, établi le: 05.08.2020**Région:** BE

Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard
Méthode	OCDE 403
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis (concentration testable la plus élevée, pas de mortalité).

Corrosion cutanée/irritation cutanée	
N°	Nom du produit
1	MIMIC
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Évaluation	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
N°	Nom du produit
1	MIMIC
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Évaluation	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
N°	Nom du produit
1	MIMIC
Voie d'exposition	Peau
Évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales	
N°	Nom du produit
1	MIMIC
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction	
N°	Nom du produit
1	MIMIC
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité	
N°	Nom du produit
1	MIMIC
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide	112410-23-8	412-850-3
NOAEL		5	mg/kg bw/d
Durée d'exposition		2	année(s)
Espèces	rat (mâle)		
Source	Fabricant		

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

Nom commercial : MIMIC**Code produit:** NI 023 C0086/BE**Version actuelle:** 1.1.6, établi le: 05.05.2022**Version remplacée:** 1.1.5, établi le: 05.08.2020**Région:** BE**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	MIMIC		
CL50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	truite arc-en-ciel		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	MIMIC		
CE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Nom du produit		
1	MIMIC		
NOEC		0,032	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Nom du produit		
1	MIMIC		
ErC50	>	95	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide	112410-23-8	412-850-3
Valeur		1	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 C		
Source	Fabricant		
Évaluation	Difficilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide	112410-23-8	412-850-3
FBC		42	- 70
Espèces	poisson		
Source	Fabricant		

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide	112410-23-8	412-850-3

Nom commercial : MIMIC**Code produit:** NI 023 C0086/BE**Version actuelle:** 1.1.6, établi le: 05.05.2022**Version remplacée:** 1.1.5, établi le: 05.08.2020**Région:** BE

log Pow	4,25	
Température de référence	25	°C

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide	112410-23-8	412-850-3
log Koc		2,757	
Source	Fabricant		

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.

Emballage

L'emballage de ce produit, soigneusement vidé, devra être ramené par l'utilisateur aux points de ramassage prévus à cet effet. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux prescriptions régionales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	9
Code de classification	M6
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3082
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Sources de danger	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
Sources de danger	N-tert-butyl-N'-(4-éthylbenzoyl)-3,5-diméthylbenzohydrazide
EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9

Nom commercial : MIMIC**Code produit:** NI 023 C0086/BE**Version actuelle:** 1.1.6, établi le: 05.05.2022**Version remplacée:** 1.1.5, établi le: 05.08.2020**Région:** BE

Marque "matière dangereuse pour l'environnement"

Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3082
Nom et description	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Sources de danger	N-tert-butyl-N'-(4-ethylbenzoyl)-3,5-dimethylbenzohydrazide
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E1

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Nom commercial : MIMIC**Code produit:** NI 023 C0086/BE**Version actuelle:** 1.1.6, établi le: 05.05.2022**Version remplacée:** 1.1.5, établi le: 05.08.2020**Région:** BE

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 753679